

## Activités avec l'étranger



## S01CCR: créances et dettes commerciales vis-à-vis de l'étranger

Manuel – 2023

Pour de plus amples informations

Tél. +32 2 221 40 99  
email: [externalstatistics@nbb.be](mailto:externalstatistics@nbb.be)

Editeur responsable

Didier MURAILLE  
Chef du département Gestion des microdonnées  
Banque nationale de Belgique  
boulevard de Berlaimont, 14 – BE-1000 Bruxelles

Publication

Février 2023  
© Banque nationale de Belgique  
Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de cette publication à des fins éducatives et non commerciales est autorisée moyennant mention de la source.

# Table des matières

1	Glossaire	3
1.1	Créances et dettes vis-à-vis de l'étranger résultant d'opérations sur marchandises	3
1.2	Résident ou non-résident	3
1.2.1	Résident	3
1.2.2	Non-résident	3
1.3	Pays du cocontractant/pays de la contrepartie	4
2	Dispositions générales	4
2.1	Obligation légale	4
2.2	Redevables des informations	4
2.3	Responsabilité	5
2.4	Périodicité et délai	5
2.5	Mode de transmission	5
2.6	Relevé avec indication "néant"	5
3	Informations à fournir	5
3.1	Identification de votre entreprise	5
3.2	Personne de contact dans votre entreprise/tiers déclarant	5
3.3	Période de déclaration	6
3.4	Déclaration proprement dite	6
3.4.1	Variables d'information	6
3.4.2	Instructions	7
4	Sources des données	8
5	Annexes	9
5.1	Annexe 1: Format du fichier CSV	9
5.2	Annexe 2: description du fichier XML	9
5.2.1	Introduction	9
5.2.2	Structure du fichier XML	10
5.2.3	Exemples	11

# 1 Glossaire

## 1.1 Créances et dettes vis-à-vis de l'étranger résultant d'opérations sur marchandises

Il est question d'une créance ou d'une dette vis-à-vis de l'étranger résultant d'opérations sur marchandises ou services lorsqu'il se produit un achat ou une vente de marchandises (ou de services) entre un résident (dans le cas présent votre entreprise) et un non-résident (aussi bien des entreprises que des personnes physiques) en ce compris les opérations de perfectionnement actif et passif et le commerce triangulaire. Une créance ou une dette naît au moment de l'établissement de la facture, de la note de débit ou de crédit.

## 1.2 Résident ou non-résident

### 1.2.1 Résident

Un résident peut être aussi bien une personne physique qu'une entreprise, y compris une succursale ou un siège d'exploitation en Belgique d'une entreprise d'origine étrangère, exerçant des activités économiques, et qui dispose à cette fin d'un établissement en Belgique pour une longue durée.

Plus concrètement, on entend par résident:

- toute personne morale de droit privé belge, pour les activités de son siège social, de ses filiales, succursales et sièges d'exploitation établis en Belgique;
- toute personne morale de droit public belge et tous ses services en Belgique, ainsi que les représentations diplomatiques et consulaires belges à l'étranger;
- toute personne morale de droit étranger, pour les activités de ses succursales et sièges d'exploitation établis en Belgique;
- toute personne physique qui a sa résidence principale en Belgique, y compris les fonctionnaires d'une organisation de droit international ou européen établie en Belgique. Toute personne qui est inscrite aux registres de la population d'une commune est réputée y avoir sa résidence principale;
- toute personne physique de nationalité belge qui remplit une mission dans une représentation diplomatique ou consulaire belge à l'étranger, de même que les membres de sa famille qui composent son ménage et qui l'accompagnent;
- toute personne physique qui, tout en ayant sa résidence principale à l'étranger ou en n'étant pas inscrite aux registres de la population d'une commune belge, exploite de façon durable une entreprise en Belgique, et ce pour les activités de cette entreprise.

### 1.2.2 Non-résident

Le vocable "non-résident" désigne toute personne qui n'a pas la qualité de résident et qui a son centre d'intérêts économiques en dehors de la Belgique. A cet égard, les maisons mères à l'étranger d'entreprises résidentes ainsi que les succursales à l'étranger d'entreprises résidentes sont considérées comme non résidentes. La notion de non-résident ne correspond pas à celle d'étranger au sens habituel du terme. En effet, la nationalité n'est pas déterminante pour définir la qualité de résident ou de non-résident.

Plus concrètement, l'on entend par non-résident:

- toute personne physique ou morale qui ne peut pas être considérée comme résidente;
- toute personne physique de nationalité étrangère qui remplit une mission dans une représentation diplomatique ou consulaire de son pays, établie en Belgique, ainsi que les membres de sa famille qui font partie de son ménage et qui l'accompagnent;

- les organisations de droit international ou européen établies en Belgique;
- les représentations diplomatiques et consulaires établies en Belgique.

### 1.3 Pays du cocontractant/pays de la contrepartie

C'est le pays de résidence ou d'établissement de la contrepartie non résidente qui est engagée, le cas échéant contractuellement, dans une opération avec un résident. Tous les pays sont à déclarer individuellement.

## 2 Dispositions générales

### 2.1 Obligation légale

Tous les résidents ont l'**obligation légale** de notifier leurs opérations avec l'étranger directement à la BNB (Banque nationale de Belgique). Le présent rapport recense plus spécifiquement les soldes des créances et dettes résultant d'opérations sur marchandises ou services avec des non-résidents.

Pour rappel: les succursales et sièges d'exploitation établis en Belgique d'entreprises de droit étranger ont également la qualité de résident. Par conséquent, ceux-ci doivent également notifier à la BNB les opérations qu'ils effectuent avec l'étranger, y compris les opérations avec le siège principal à l'étranger dont ils dépendent.

En **ne respectant pas votre obligation de déclarer**, votre entreprise s'expose à **une astreinte**.

### 2.2 Redevables des informations

Le rapport **S01CCR** est destiné à tous les résidents qui effectuent des opérations sur marchandises ou services avec l'étranger lorsque, au cours de l'année précédente, leurs déclarations Intrastat et Extrastat cumulées ont atteint un total annuel de plus de 60 000 000 euros.

En dessous de ce seuil, les nouveaux déclarants sont sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage. Vu le grand nombre d'entreprises qui entrent en ligne de compte pour cette enquête, il est impossible de procéder à la collecte des informations auprès de celles-ci de manière exhaustive. Pour cette raison, la Banque nationale a opté pour le tirage au sort d'un échantillon de déclarants parmi la population concernée. Ce tirage, renouvelé chaque année, garantira un système de rotation des entreprises interrogées pour cette déclaration. La méthode de sélection des entreprises a été définie, entre autres, sur base des caractéristiques suivantes:

- certaines rubriques de la déclaration à la TVA pour les marchandises:
  - a) la grille 46 qui comprend la livraison intracommunautaire de marchandises;
  - b) la grille 86 qui comprend l'acquisition intracommunautaire de marchandises;
  - c) la grille 47 qui comprend entre autres l'exportation extracommunautaire de marchandises;
  - d) la grille 87 qui comprend entre autres l'importation extracommunautaire de marchandises.
- certaines rubriques de la déclaration à la TVA pour les services:
  - a) la grille 44 qui comprend la livraison intracommunautaire de services;
  - b) la grille 88 qui comprend l'acquisition intracommunautaire de services;
  - c) la grille 47 qui comprend entre autres la vente extracommunautaire de services;
  - d) les grilles 81, 82 et 87 qui comprennent entre autres l'achat extracommunautaire de services.
- des données provenant du Commerce extérieur;
- les caractéristiques de base de l'entreprise telles que son code d'activités, son chiffre d'affaires, la catégorie d'entreprises à laquelle elle appartient (grandes entreprises, PME, ASBL, ...).

## 2.3 Responsabilité

Un redevable peut mandater un tiers pour remplir ses déclarations. La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la ponctualité des déclarations relève cependant toujours du redevable.

## 2.4 Périodicité et délai

La déclaration est **mensuelle** et doit être transmise au plus tard **le 20 du mois suivant le mois de référence**.

## 2.5 Mode de transmission

Vous pouvez faire vos déclarations uniquement en ligne via [OneGate](#).

Sur OneGate, vous choisissez vous-même comment compléter vos rapports : **manuellement** ou **automatiquement** à l'aide de fichiers XML ou CSV. **Les annexes 1 et 2** expliquent en détail **les formats CSV ou XML à utiliser** pour cette déclaration.

Consultez également le [guide de référence rapide](#) pour **commencer immédiatement avec OneGate**.

## 2.6 Relevé avec indication "néant"

Vous devrez également envoyer les périodes de déclarations pour lesquelles **aucune transaction** avec l'étranger n'a été réalisée. Dans ce cas, il suffit de cocher la case du formulaire de déclaration concernée et ensuite de cliquer le bouton **"Mettre à néant"**.

# 3 Informations à fournir

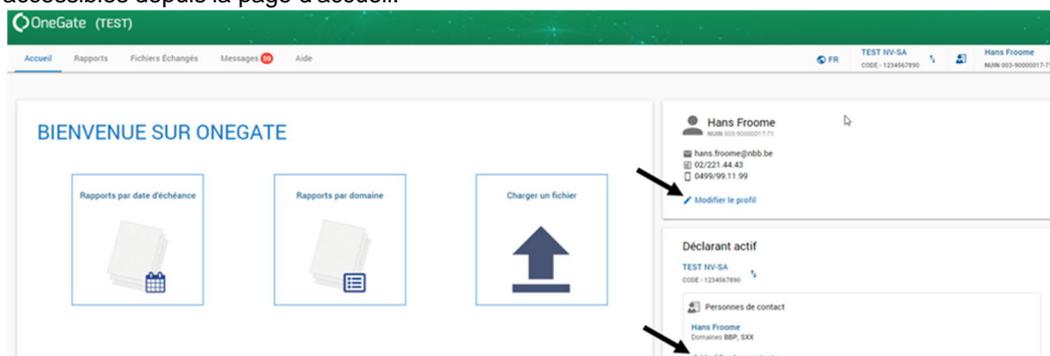
## 3.1 Identification de votre entreprise

Votre **numéro d'entreprise** unique à 10 positions (tel qu'il est repris dans la [Banque-Carrefour des Entreprises du SPF Economie](#)) est utilisé pour l'identification de la déclaration. Le plus souvent, il correspond à votre numéro de TVA à 9 positions, précédé de 0 (les numéros d'entreprise récents peuvent aussi commencer par 1).

**Attention:** le numéro d'unité d'établissement **ne peut en aucun cas** être utilisé comme numéro d'identification.

## 3.2 Personne de contact dans votre entreprise/tiers déclarant

Afin de gérer votre dossier de manière optimale, il est important que les coordonnées de la (ou des) personne(s) chargée(s) de la déclaration au sein de votre entreprise soient remplies et mises à jour. Lorsque vous vous connectez à [OneGate](#), votre profil et les personnes responsables de la (ou des) déclaration(s) sont immédiatement accessibles depuis la page d'accueil.



### 3.3 Période de déclaration

Une **déclaration mensuelle** ne peut reprendre que les données d'un mois déterminé (par exemple janvier, février, mars, etc.). Le mois est indiqué en deux positions (par exemple 01, 02, 03, ...) et l'année en quatre positions (par exemple 2021).

### 3.4 Déclaration proprement dite

#### 3.4.1 Variables d'information

##### 3.4.1.1 Nature de l'opération

Pour mémoire: cette déclaration vise uniquement les encours des créances et dettes envers des non-résidents consécutivement à des achats ou ventes de marchandises et services, y compris le perfectionnement actif et passif et le commerce triangulaire.

Il est demandé de remplir une rubrique en fonction de l'échéance:

- **Créances commerciales** sur des contreparties non résidentes, résultant de l'exportation de biens et de services (y compris le travail à façon et le commerce triangulaire étranger):
  - P1020: **à court terme** (inférieur ou égal à 1 an);
  - P1021: **à long terme** (supérieur à 1 an).
- **Dettes commerciales** envers des contreparties non résidentes, résultant de l'importation de biens et de services (y compris le travail à façon et le commerce triangulaire étranger):
  - P1520: **à court terme** (inférieur ou égal à 1 an);
  - P1521: **à long terme** (supérieur à 1 an).

Par «marchandises», il faut entendre, suivant le Manuel du Fonds Monétaire International, tous les biens meubles qui font l'objet d'un transfert de propriété (achat ou vente) entre résidents et non-résidents, quel que soit leur taille ou leur volume, et qui peuvent donc être aussi bien un pétrolier, un avion qu'une collection de timbres, ou des billets de banque et pièces de monnaie qui ne sont plus en circulation, des bijoux et pierres précieuses, des tableaux et œuvres d'art, etc. Les animaux vivants (bétail, chevaux de course, ...) et les biens invisibles (électricité, gaz), tombent également dans la catégorie des marchandises.

Sont exclus: les achats touristiques, les journaux et les quotidiens pour abonnés, les opérations portant sur des marchandises destinées à être mises à la disposition de non-résidents sous un contrat de leasing financier/location financement, les opérations portant sur de l'or sous toute forme matérielle, les opérations portant sur des marchandises transformées qui ne franchissent pas les frontières nationales.

La rubrique "travail à façon et perfectionnement" comprend:

Travail à façon sur marchandises importées et réexportées ou retournées après transformation ou inversement, perfectionnement (actif ou passif) et remboursements partiels ou totaux des paiements y afférents. Cette rubrique englobe toutes les marchandises qui sont exportées ou importées pour affinage et qui sont par après à nouveau exportées ou importées sans qu'il y ait transfert de propriété durant le processus.

Ce traitement est le résultat d'une convention contractuelle telle que:

- le raffinage du pétrole;
- le traitement du minerai;
- l'assemblage de voitures.

Sont exclues:

- les marchandises importées ou exportées mais qui après transformation ne seront plus réexportées ou réimportées;
- les marchandises importées ou exportées pour être réparées.

Sont mentionnées par le concept "négoce triangulaire" ou transit (merchanting) pour la balance des paiements, les livraisons de marchandises entre trois parties, c.-à-d. votre entreprise (B) en tant que résident et deux non-résidents (A et C), où la première contrepartie non-résidente (A) vend les marchandises à votre entreprise (B), qui les revend à son tour à une autre contrepartie non-résidente (C).

En général, les marchandises sont transportées directement d'un non-résident (A) à l'autre non-résident (C), qui ne sont pas liés contractuellement. Ceci signifie que le courant de facturation (A-B et B-C) ne correspond pas au courant des marchandises (A-C).

Les deux contreparties non-résidentes (A) et (C) peuvent être établies aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de l'UE.

Les «services» sont le résultat d'une activité de production qui modifie la situation des unités de consommation ou facilite l'échange de produits ou d'actifs financiers. Les services ne sont généralement pas des éléments distincts sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et ne peuvent généralement pas être séparés de leur production.

#### 3.4.1.2 Pays du cocontractant/pays de la contrepartie

Le pays est identifié moyennant le code ISO 3166 à 2 positions.

Pour les institutions internationales, des codes spécifiques à 2 positions sont prévus.

Les transactions doivent être déclarées par pays.

#### 3.4.1.3 Monnaie

La monnaie est identifiée à l'aide du code ISO 4217 à 3 positions.

La **liste la plus récente des codes-pays et -monnaies** se trouve sur [www.nbb.be](http://www.nbb.be) > Statistiques > Balance des paiements > Déclarations.

#### 3.4.1.4 Les montants

Ils sont à exprimer dans la monnaie de facturation.

Tous les montants doivent être repris par pays où réside l'acheteur (créances) ou le vendeur (dettes) des marchandises dans la monnaie concernée, en unités (sans décimales).

### 3.4.2 Instructions

Toutes les créances, respectivement toutes les dettes, ayant trait à une même échéance avec un même pays et exprimées dans une même monnaie, peuvent être agrégées. Des encours vis-à-vis de différents pays doivent être communiqués séparément par pays.

Tous les encours des créances et dettes qui résultent d'opérations de marchandises et de services doivent être repris dans le tableau, quel que soit le mode de paiement prévu.

Le but est de notifier séparément **la valeur brute** des créances et dettes, même si elles font l'objet d'une compensation mutuelle.

## 4 Sources des données

Le tableau ci-dessous reprend les rubriques alphanumériques de la déclaration, leur définition, ainsi que - purement à titre indicatif - les rubriques comptables desquelles elles peuvent être extraites.

RUBRIQUE	DÉFINITION	RUBRIQUES COMPTABLES
<b>Créances commerciales vis-à-vis de l'étranger résultant d'opérations sur marchandises et services</b>		
<b>P1020</b>	Créances commerciales sur des contreparties non-résidentes, résultant de l'exportation de biens et de services (y compris le travail à façon et le commerce triangulaire étranger) <b>à court terme</b> (inférieur ou égal à 1 an)	Créances à court terme: 40: Créances commerciales. 46: Acomptes reçus sur commandes. 426: Acomptes reçus sur commandes.
<b>P1021</b>	Créances commerciales sur des contreparties non-résidentes, résultant de l'exportation de biens et de services (y compris le travail à façon et le commerce triangulaire étranger) <b>à long terme</b> (supérieur à 1 an)	Créances à long terme: 290: Créances commerciales. 176: Acomptes reçus sur commandes.
<i>Les acomptes reçus sont décomptés du solde des créances et/ou mentionnés comme une valeur négative.</i>		
<b>Dettes commerciales vis-à-vis de l'étranger résultant d'opérations sur marchandises et services</b>		
<b>P1520</b>	Dettes commerciales envers des contreparties non-résidentes, résultant de l'importation de biens et de services (y compris le travail à façon et le commerce triangulaire étranger) <b>à court terme</b> (inférieur ou égal à 1 an)	Dettes à court terme: 44: Dettes commerciales. 406: Acomptes versés. 425: Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
<b>P1521</b>	Dettes commerciales envers des contreparties non-résidentes, résultant de l'importation de biens et de services (y compris le travail à façon et le commerce triangulaire étranger) <b>à long terme</b> (supérieur à 1 an)	Dettes à long terme: 175: Dettes commerciales. 2906: Acomptes versés.
<i>Les acomptes versés sont décomptés du solde des dettes et/ou mentionnés comme une valeur négative.</i>		

## 5 Annexes

### 5.1 Annexe 1: Format du fichier CSV

Une **ligne de déclaration** dans le rapport **S01CCR** contient 4 **champs d'information**:

- le code-opération
- le code-pays
- le code-monnaie
- la valeur en unités

Utilisez **toujours cet ordre dans votre fichier CSV**. Vous **divisez les données par un point-virgule** sans addition d'espaces et commencez **chaque transaction sur une nouvelle ligne**.

**Exemple spécifique de 3 lignes en format CSV pour S01CCR:**

- P1020;DE;EUR;1563624
- P1021;CH;EUR;1026
- P1520;TN;USD;19258

**Explication concernant la première ligne:**

- P1020 est le code de transaction pour les «créances commerciales à court terme (inférieures ou égales à 1 an) sur des contreparties non-résidentes, résultant de l'exportation de biens et de services (y compris le travail à façon et le commerce triangulaire étranger)»;
- DE est le code pays de votre cocontractant ou partenaire commercial en Allemagne;
- EUR est le code de la monnaie de la transaction, c'est-à-dire l'euro;
- 1563624 est la valeur de créance impayée, c'est-à-dire 1 563 624 euros.

### 5.2 Annexe 2: description du fichier XML

#### 5.2.1 Introduction

Ce document montre à quoi doit ressembler un fichier XML pour la déclaration S01CCR. Le document XML, et donc aussi cette documentation, est divisé en 3 parties:

- 1) l'«enveloppe» XML
- 2) la partie administrative
- 3) les données réelles

Dans la partie (3), une ou plusieurs unités de données peuvent être déclarées. Une unité de données correspond à la déclaration d'un rapport. Toutefois, plusieurs déclarations dans un même fichier XML doivent appartenir au même domaine (dans ce cas-ci, à BBP-Balance des paiements).

La confirmation du traitement d'un fichier est envoyée par email. Cet email est envoyé à l'adresse email indiquée sur la page de profil de l'utilisateur qui a téléchargé le fichier dans OneGate, raison pour laquelle il est nécessaire que l'utilisateur complète son adresse email sur la page de profil (voir 3.2.).

## 5.2.2 Structure du fichier XML

```
<?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration creationTime="2020-12-01T10:39:53.112+01:00">
    ...
  </Administration>
  <Report action="replace" date="2021-02" code="S01CCR">
    ...
  </Report>
</DeclarationReport>
```

### 5.2.2.1 Informations permanentes

Les 2 premières lignes sont fixes et ne peuvent pas être différentes de celles indiquées ci-dessous:

```
- <?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
- <DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
```

### 5.2.2.2 Administration

```
<Administration creationTime="2020-12-01T10:39:53.112+01:00">
  <From declarerType="KBO">0000000097</From>
  <To>NBB</To>
  <Domain>BBP</Domain>
</Administration>
```

Ligne 2: Définition déclarant:

- declarerType = "KBO" – cette valeur est fixe
- numéro KBO: par exemple 0000000097 – il s'agit du numéro de l'entreprise pour laquelle la déclaration est introduite.

Ligne 3: To = NBB – cette valeur est fixe

Ligne 4: Domain = BBP – cette valeur est fixe

### 5.2.2.3 Rapport

```
<Report action="replace" date="2021-02" code="S01CCR">
  <Data close="true" form="S01CCR">
    <Item>
      <Dim prop="TXRUB">P1020</Dim>
      <Dim prop="TXCNT">CN</Dim>
      <Dim prop="TXCUR">USD</Dim>
      <Dim prop="TXDVAL">24855</Dim>
    </Item>
  </Data>
</Report>
```

Ligne 1. <Report action="replace" date="2021-02" code="S01CCR">

Cette ligne contient trois éléments importants:

- le champ d'action: soit "replace" – s'il y a des données pour ce rapport et cette période, celles-ci seront supprimées et seuls les nouveaux éléments seront placés dans le rapport/la période - soit "append" – ajouter les nouveaux éléments aux données existantes pour cette combinaison rapport/période. Ce champ est facultatif. S'il n'est pas mentionné, la valeur par défaut est "replace".
- action = "nihil" (au cas où il n'y aurait pas de données pour ce rapport)
- la période qui fait l'objet de la déclaration: format "JJJJ-MM" (dans ce cas-ci, février 2021) et
- le rapport qui fait l'objet de la déclaration: S01CCR.

## Ligne 2. < Data close="true" form="S01CCR">

Il s'agit des éléments suivants:

- l'attribut de fermeture (Est-ce que je souhaite fermer le rapport automatiquement - ="true" après avoir téléchargé le fichier XML ou est-ce que je souhaite le faire manuellement après - ="false"? Si des erreurs sont décelées dans le fichier, le rapport ne se fermera jamais automatiquement. Il est recommandé de toujours indiquer "true" pour cette valeur)
- le formulaire qui fait l'objet de la déclaration: il s'agit également de S01CCR ici.

Après ces deux lignes, les données réelles sont déclarées. Chaque <Item> est une nouvelle ligne dans le tableau de déclaration.

Les rubriques sont:

- TXRUB: le code de transaction
- TXCNT: le code du pays
- TXCUR: le code de la monnaie
- TXDVAL: la valeur en unités

Vous trouverez plus d'informations sur le contenu de ces rubriques ci-dessus au point 3.4.1. "Variables d'informations".

## 5.2.3 Exemples

### 5.2.3.1 Fichier de données

Voici un exemple de fichier XML fonctionnel. Les données qui sont déclarées sont bien sûr fictives. Toutefois, la structure du fichier XML est clairement indiquée:

```
<?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration creationTime="2020-12-01T10:39:53.112+01:00">
    <From declarerType="KBO">0000000097</From>
    <To>NBB</To>
    <Domain>BBP</Domain>
  </Administration>
  <Report action="replace" date="2021-02" code="S01CCR">
    <Data close="true" form="S01CCR">
      <Item>
        <Dim prop="TXRUB">P1020</Dim>
        <Dim prop="TXCNT">CN</Dim>
        <Dim prop="TXCUR">USD</Dim>
        <Dim prop="TXDVAL">24855</Dim>
      </Item>
      <Item>
        <Dim prop="TXRUB">P1020</Dim>
        <Dim prop="TXCNT">CZ</Dim>
        <Dim prop="TXCUR">EUR</Dim>
        <Dim prop="TXDVAL">230287</Dim>
      </Item>
      <Item>
        <Dim prop="TXRUB">P1020</Dim>
        <Dim prop="TXCNT">DE</Dim>
        <Dim prop="TXCUR">EUR</Dim>
        <Dim prop="TXDVAL">1202032</Dim>
      </Item>
      <Item>
        <Dim prop="TXRUB">P1020</Dim>
        <Dim prop="TXCNT">DE</Dim>
        <Dim prop="TXCUR">USD</Dim>
        <Dim prop="TXDVAL">319923</Dim>
      </Item>
    </Data>
  </Report>
</DeclarationReport>
```

```

    <Dim prop="TXRUB">P1021</Dim>
    <Dim prop="TXCNT">DK</Dim>
    <Dim prop="TXCUR">EUR</Dim>
    <Dim prop="TXDVAL">18387</Dim>
  </Item>
  <Item>
    <Dim prop="TXRUB">P1520</Dim>
    <Dim prop="TXCNT">FR</Dim>
    <Dim prop="TXCUR">EUR</Dim>
    <Dim prop="TXDVAL">25687</Dim>
  </Item>
  <Item>
    <Dim prop="TXRUB">P1520</Dim>
    <Dim prop="TXCNT">GB</Dim>
    <Dim prop="TXCUR">GBP</Dim>
    <Dim prop="TXDVAL">25930</Dim>
  </Item>
  <Item>
    <Dim prop="TXRUB">P1521</Dim>
    <Dim prop="TXCNT">GB</Dim>
    <Dim prop="TXCUR">JPY</Dim>
    <Dim prop="TXDVAL">1138</Dim>
  </Item>
</Data>
</Report>
</DeclarationReport>

```

### 5.2.3.2 Déclaration nihil

```

<?xml version='1.0' encoding='UTF-8'?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration creationTime="2020-12-01T10:39:53.112+01:00">
    <From declarerType="KBO">0000000097</From>
    <To>NBB</To>
    <Domain>BBP</Domain>
  </Administration>
  <Report action="nihil" date="2021-02" code="S01CCR">
    <Data close="true" form="S01CCR">
  </Report>
</DeclarationReport>

```